



Building a Europe
for and with children
Construire une Europe
pour et avec les enfants

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, le 15 décembre 2025
CDENF(2025)PV02

Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF)

Douzième réunion plénière
Compte-rendu de la réunion

Strasbourg, 19-21 novembre 2025

Préparé par le Secrétariat du CDENF

children@coe.int
www.coe.int/cdenf

Compte-rendu de la réunion

1. Ouverture de la réunion

1. Le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) a tenu sa 12ème réunion plénière à Strasbourg (France) du 19 au 21 novembre 2025, sous la présidence de Ružica Boškić (Slovénie). Le 19 novembre 2025 (après-midi), le CDENF a tenu une session conjointe avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ). Celle-ci a été l'occasion de marquer le lancement officiel de deux nouvelles recommandations du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur la protection des droits et de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les [procédures de séparation parentale](#) et dans les [procédures de placement](#). Dans son allocution d'ouverture, Hallvard Gorseth, directeur du département « Égalité des droits et dignité » a souligné comment ces nouvelles normes contribuent à reconstruire la confiance avec les institutions et résonnent avec la vision énoncée dans le Nouveau Pacte démocratique du Conseil de l'Europe. Parmi les intervenants, figuraient des représentants d'Etats membres et des experts internationaux aux côtés de Bjørn Berge, secrétaire général adjoint du Conseil de l'Europe, de l'ambassadrice Daniela Cujbă, représentante permanente de la République de Moldova et présidente des délégués des ministres du Conseil de l'Europe, d'Anne Louise Bormann, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, et de l'ambassadeur Dastid Koreshi, Représentant permanent de l'Albanie et Président du Groupe de rapporteurs du Comité des Ministres sur les questions sociales et de santé (GR-SOC).
2. La présidente a souhaité la bienvenue à tous les membres, participants et observateurs à la réunion et a invité les nouveaux membres du CDENF à se présenter.

2. Adoption de l'ordre du jour et du programme des travaux

3. Le CDENF a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'annexe I.

3. Déclaration de la présidente et du secrétariat

4. La présidente a informé le CDENF de l'annonce récente de la sélection de Bragi Guðbrandsson, « grand-père du modèle Barnahus », parmi les lauréats du Prix Nord-Sud 2025. Ce prix, qui sera remis l'année prochaine, constitue une reconnaissance majeure du modèle Barnahus et de sa contribution significative au renforcement de la protection des droits de l'enfant en Europe.
5. La Présidente a souligné l'importance d'intégrer les droits de l'enfant dans tous les domaines d'activité du Conseil de l'Europe, tout comme dans les contextes nationaux. Les membres du CDENF ont été encouragés à réfléchir à la manière dont ils pourraient jouer un rôle plus actif dans la promotion des droits de l'enfant dans leurs secteurs respectifs et veiller à ce que la perspective des droits de l'enfant soit systématiquement appliquée.
6. Au nom du Secrétariat, Mme Kayser-Attuil a présenté les changements intervenus au sein de l'équipe du Secrétariat du CDENF et a appelé les délégations à envisager le versement de contributions volontaires pour soutenir les travaux du Conseil de l'Europe sur les droits de l'enfant, en particulier pour soutenir la participation d'enfants aux activités de la Division pour les droits de l'Enfant.

4. Examen des progrès réalisés

7. Le Secrétariat a présenté un aperçu des progrès réalisés pour chaque livrable, des travaux restant à accomplir et des échéances à venir.
8. Le CDEF a organisé un échange de vues annuel afin d'évaluer les activités qu'il a menées à bien, en tenant dûment compte des perspectives intégrées et d'autres questions transversales (cet échange a eu lieu durant la présentation du rapport de mise en œuvre de la Stratégie).
9. Le CDEF a pris note de son mandat révisé, tel qu'adopté par le Comité des Ministres en novembre 2025, et a approuvé son plan de travail pour 2026-2027. Le Secrétariat a rappelé les travaux en cours du Conseil de l'Europe, à l'initiative de son Secrétaire Général, Alain Berset, concernant le Nouveau Pacte Démocratique pour l'Europe, qui sont intégrés aux travaux de la Division des droits de l'enfant.
10. Le CDEF a pris note des informations fournies par Antoine Antonini, chef de section au Département des affaires sociales et de la santé du gouvernement de Monaco, concernant un éventuel événement sur l'impact des réseaux sociaux sur les enfants, qui serait organisé sous l'égide de la prochaine présidence monégasque du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe (mai - novembre 2026) et en marge de la 13^{ème} réunion plénière du CDEF, le 4 juin 2026.

5. Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

11. Le CDEF a pris note du rapport de la Conférence d'examen à mi-parcours (3-4 avril 2025).
12. Marie Stock, du Secrétariat du CDEF, a informé le CDEF du projet de rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), couvrant la période 2024-2025. Le CDEF a procédé à un échange de vues et a chargé le Secrétariat de transmettre ce rapport au Comité des Ministres, pour information.
13. Audrey Winum, du Secrétariat du CDEF, a informé le Comité des développements récents concernant les modifications apportées au site web et au bulletin d'information du CDEF, et a présenté un aperçu de l'activité de la Division pour les Droits de l'Enfant sur les réseaux sociaux.
14. Le CDEF a également pris note des informations actualisées sur les activités en cours des membres du CDEF et des organes et observateurs concernés du Conseil de l'Europe, qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) (voir ci-dessous, point 8 et annexe 2).

5.1 Objectif stratégique 1 : Une vie sans violence pour tous les enfants

5.1.1 Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

15. Le CDEF a approuvé la proposition du Bureau de nommer Almudena Olaguíbel Echeverría-Torres (Espagne) pour pourvoir le poste vacant au sein du Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE).
16. Le CDEF a pris note des informations présentées par Marjo Malja (Finlande), présidente de l'ENF-VAE, sur les travaux de ce comité et s'est félicité des progrès accomplis. Marjo Malja a souligné la participation des enfants à ces travaux, par le biais de leur consultation.

17. Le CDENF a pris note des informations présentées par Megan Campbell (consultante), qui a donné un aperçu du nouveau projet de recommandation sur une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge, tel qu'approuvé par l'ENF-VAE lors de sa dernière réunion les 7 et 8 octobre 2025.
18. Anne Kayser-Attuil, secrétaire de l'ENF-VAE, a rappelé que les délégations avaient été invitées à soumettre leurs commentaires sur le premier projet de recommandation lors des consultations avec les parties prenantes. L'ENF-VAE, lors de ses réunions de juin et octobre 2025, a examiné et tenu compte de ces commentaires.
19. Le CDENF a échangé ses points de vue sur le projet de recommandation révisé relatif à une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge afin de fournir des orientations supplémentaires à l'ENF-VAE.
 - a. La France a demandé que les éléments sur lesquels se fonde l'éducation à la sexualité soient définis de manière moins restrictive, que la définition relative au consentement soit complétée, que les infractions de la Convention de Lanzarote apparaissent plus clairement dans la définition des violences sexuelles, que des références plus explicites soient faites à l'égalité de genre, à la pornographie, aux mutilations génitales féminines, et qu'une définition de la violence fondée sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre (SOGIESC) soit incluse. En réponse à l'Italie (b), la France a aussi insisté sur l'autonomie corporelle et les DSSR en tant que composantes et objectifs essentiels de l'éducation à la sexualité.
 - b. L'Italie a salué les améliorations apportées et a particulièrement la référence au respect et aux relations interpersonnelles et mutuelles, mais a maintenu ses préoccupations concernant le terme « autonomie corporelle », préférant celui d'« intégrité corporelle ».
 - c. La Suisse a souligné l'importance de mettre l'accent sur la formation des spécialistes et des professionnels et a questionné le rôle qui doit être donné aux parents.
 - d. Le Portugal a proposé de modifier le paragraphe 4.1 afin de « reconnaître et **communiquer** toutes les formes de violence à l'encontre des enfants ».
 - e. La Finlande a souligné les liens avec son nouveau plan d'action pour une enfance sans violence et s'est félicitée de la flexibilité offerte pour diversifier les approches nationales.
 - f. L'Irlande a souligné l'importance du jugement professionnel des enseignants dans l'enseignement de l'éducation à la sexualité.
 - g. Le CINGO a réitéré l'importance du projet de recommandation et a remercié le comité pour son travail et ses progrès continus.
20. Le Secrétariat a invité les délégations à soumettre leurs commentaires écrits sur le projet avant **le 15 janvier 2026**, en vue de la prochaine réunion de l'ENF-VAE en mars 2026, afin de finaliser la rédaction et de présenter une version révisée du projet de recommandation et un projet d'exposé des motifs lors de la prochaine réunion plénière en juin 2026.
21. Maria Asensio Velasco, de la Division des droits de l'enfant, a présenté les résultats du projet EndOCSEA@Europe+ ([Prévention et lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des enfants en ligne](#)) récemment achevé et a partagé [les documents destinés aux professionnels du droit et aux professionnels de première ligne](#) produits dans le cadre de ce projet.

5.2 Objectif stratégique 2 : Égalité des chances et inclusion sociale pour tous les enfants

22. Le Secrétariat a informé le Comité de la diffusion en cours du Guide sur la participation des enfants aux décisions concernant leur santé, lancé en avril 2025, en soulignant que le [guide et/ou sa version adaptée aux enfants](#) étaient disponibles [en plusieurs langues](#).

5.3 Objectif stratégique 3 : L'accès de tous les enfants aux technologies et à leur utilisation sûre

5.3.1 Outil d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant (CRIA+) de l'intelligence artificielle

23. Le CDENF a pris note de la présentation de Sophie Kiladze, présidente du Comité des droits de l'enfant des Nations unies, sur le processus de rédaction d'une déclaration commune sur l'intelligence artificielle et les droits de l'enfant, qui sera signée par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'UNICEF et d'autres organisations.
24. Célia Chamiça, personne de référence du CDENF pour les technologies numériques et l'intelligence artificielle, a rendu compte de ses activités liées à sa mission, notamment sa participation à des réunions au nom du CDENF et d'autres contributions pertinentes.
25. Le Comité a également pris note de la présentation de Manon Baert, de la Fondation 5Rights, sur les principaux éléments d'un éventuel outil d'évaluation de l'impact de l'intelligence artificielle sur les droits de l'enfant (CRIA), conçu pour évaluer et atténuer l'impact potentiel de l'Intelligence Artificielle sur les droits des enfants et pour promouvoir un environnement numérique centré sur l'enfant et respectueux des droits.
26. Albina Ovcearenco, secrétaire du Comité sur l'intelligence artificielle (CAI), a présenté un aperçu de la Convention-cadre sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, ainsi que de la méthodologie et du modèle d'évaluation des risques et des impacts des systèmes d'intelligence artificielle du point de vue des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA).
27. Le CDENF a chargé le Secrétariat de poursuivre ses travaux sur un CRIA en étroite coopération avec le CAI.

5.4 Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux besoins de tous les enfants

5.4.1 Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants (session conjointe avec le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) et le Comité européen de coopération pénale (CDPC))

28. Le CDENF et le CDCJ ont pris note du plan de travail présenté par Tanja Gerwien, co-secrétaire du CDENF, et Gerald Dunn, secrétaire du CDCJ, en vue de la réalisation d'un examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants.
29. Le CDENF et le CDCJ ont pris note des informations fournies par Susanna Greijer, l'une des deux consultantes indépendantes chargées de préparer le rapport sur l'examen thématique des lignes directrices sur la justice adaptée aux enfants, qui a présenté les travaux en cours et les progrès réalisés. Susanna Greijer a également donné un aperçu des principaux résultats de la consultation des parties prenantes sur l'examen thématique.

30. Le CDENF et le CDCJ ont fait part de leurs commentaires et de leurs recommandations à Susanna Greijer et au Secrétariat, et ont chargé ce dernier de revoir le Rapport de révision des lignes directrices à la lumière de la consultation et de la discussion.

5.4.3 Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS)

31. Tanja Gerwien, secrétaire de l'ENF-JUS, a présenté un aperçu des deux premières réunions de l'ENF-JUS, qui ont eu lieu en mai et en octobre 2025.
32. Le CDENF a pris note des travaux en cours de l'ENF-JUS. Susanna Greijer, consultante indépendante, a présenté les progrès réalisés dans la préparation d'un premier projet de recommandation sur les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour une justice adaptée aux enfants, y compris des lignes directrices.
33. Le CDENF a partagé ses commentaires et fourni des orientations à l'ENF-JUS dans le cadre de ses travaux en cours sur ce projet de recommandation.
34. Ivana Celio Cega, experte indépendante en droits humains a présenté le guide pratique conjoint UE-Conseil de l'Europe sur Barnahus, destiné aux autorités nationales afin de les guider sur la manière de concevoir et de mettre en œuvre une réforme visant à appliquer le modèle Barnahus. Ce guide décrit les fondements stratégiques et la mise en œuvre du modèle Barnahus en tant qu'approche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle exemplaire.

5.5 Objectif stratégique 5 : Donner la parole à chaque enfant

5.5.1 Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 relative à la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans

5.5.2 Projet de lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de participation des enfants

35. Le CDENF a pris note de la présentation de la professeure Catherine Larkins sur l'état d'avancement des travaux liés à la participation des enfants, comprenant l'examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 et l'élaboration de lignes directrices pour une stratégie nationale de participation des enfants. La consultante souligne qu'il s'agira pour ce faire de s'appuyer sur les outils existants tels que l'outil d'évaluation de la participation des enfants (CPAT).
36. Le Secrétariat a présenté la méthodologie et le calendrier proposés, qui comprennent la préparation d'un projet de note conceptuelle en 2025, la collecte de données (par le biais d'une analyse documentaire, d'un questionnaire en ligne ciblé et d'échanges interactifs), l'analyse et la production de documents de consultation en 2026, et la soumission des projets de livrables au CDENF en 2027.
37. Le Secrétariat a encouragé les États membres à recenser les groupes d'enfants ou les mécanismes nationaux existants qui pourraient soutenir les consultations volontaires avec les enfants en 2026 dans le cadre de ces activités. Le Comité a pris note que des consultations avec les enfants sont prévues pour avril-juin 2026. Malte, l'Irlande et la Roumanie ont fait part de leur intérêt à discuter de ce que cela implique et à apporter leur soutien éventuel à cette initiative.

38. Le Comité a procédé à un échange de vues afin d'orienter les prochaines étapes :
- a. La Suisse a évoqué la participation des jeunes dans le secteur de la jeunesse comme une référence possible pour la participation des enfants et a souligné sa pertinence dans le contexte du nouveau pacte pour la démocratie.
 - b. L'Irlande a exprimé son soutien sans réserve à ces travaux et a communiqué des informations sur sa [stratégie nationale de participation](#) et sa [version adaptée aux jeunes, son module d'apprentissage en ligne](#) récemment [lancé](#) et [d'autres éléments contextuels](#) susceptibles d'intéresser le Comité (en anglais uniquement)
 - c. La Roumanie a rendu compte des récentes évolutions législatives introduisant des personnes de références pour la participation des enfants dans toutes les autorités publiques et des efforts en cours pour élaborer des orientations méthodologiques, avec le soutien de l'UNICEF.
 - d. La Croatie a souligné la nécessité de mettre en place des mécanismes clairs et des mesures de responsabilisation afin de garantir une participation significative des enfants dans la pratique.
 - e. Le Portugal a informé le Comité des données recueillies dans le cadre du projet conjoint CP4Europe de l'UE et du Conseil de l'Europe, notamment les consultations avec les enfants et les parties prenantes qui ont abouti à un [livre blanc national sur la participation des enfants](#) (en anglais), également disponible dans une version bilingue [adaptée aux enfants](#) (portugais/anglais), soulignant que ces documents pourraient soutenir les travaux futurs du Comité.

6. Perspectives générales et autres questions transversales

39. La rapporteuse du CDENF sur l'égalité de genre, Panagiota Margaroni (Grèce), a noté que les considérations liées à l'égalité de genre sont explicitement prises en compte dans les travaux du CDENF, notamment dans le projet de recommandation sur une éducation complète à la sexualité et adaptée à l'âge. La rapporteuse a souligné que l'intégration de l'égalité de genre est une responsabilité partagée par l'ensemble du Comité, et a rappelé et encouragé les délégations à suivre le cours en ligne HELP du Conseil de l'Europe sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre.
40. Le Secrétariat a lancé un appel à candidatures pour des rapporteurs sur les autres perspectives intégrées ou questions transversales, notamment dans les domaines de la jeunesse, de l'inclusion des Roms et des gens du voyage et des droits des personnes handicapées. À défaut, le Secrétariat, en étroite collaboration avec le Bureau, assurera le suivi des activités transversales pertinentes au sein du Conseil de l'Europe.

8. Coopération avec d'autres organes pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres institutions et observateurs

41. Le CDENF a pris note des informations suivantes sur les activités respectives liées à l'enfance présentées par les représentants des organes compétents du Conseil de l'Europe et des observateurs, qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027) :
- a. Ellsworth Camilleri, co-secrétaire du [Comité d'experts sur l'orientation sexuelle, l'identité et l'expression de genre et les caractéristiques sexuelles](#) (ADI-SOGIESC), a informé le Comité de l'adoption récente de la [Recommandation CM/Rec\(2025\)7](#) sur l'égalité des droits des personnes intersexes, qui place l'intégrité physique, l'autonomie individuelle et l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de ses préoccupations, et a

présenté les prochaines étapes pour soutenir sa mise en œuvre dans les États membres.

- b. Carolina Lasen Diaz, secrétaire du Comité pour l'égalité et la non-discrimination de [l'APCE](#), a présenté la récente [résolution](#) de l'APCE [sur les violences sexuelles à l'égard des hommes et des garçons](#), soulignant la nécessité de lutter contre les perceptions et la stigmatisation liées au genre, et d'assurer la cohérence avec les travaux du CDENF sur la prévention de la violence par une éducation complète à la sexualité.
- c. Yanna Parnin, secrétaire de la [Commission pour l'égalité de genre \(GEC\)](#), a informé la commission de l'adoption récente de la [recommandation sur l'égalité et l'intelligence artificielle](#), qui fournit des orientations pratiques pour prévenir la discrimination tout au long du cycle de vie de l'IA et reconnaît expressément les besoins et les vulnérabilités spécifiques des enfants et des jeunes.
- d. Flurina Frei, également du secrétariat de la GEC, a informé la commission du projet de [lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles facilitée par la technologie \(PCeVio\)](#), qui comprend des approches adaptées aux enfants pour lutter contre la violence facilitée par la technologie.
- e. Sophio Gelashvili, du secrétariat du [Comité européen de coopération juridique \(CDCJ\)](#), a fait le point sur les travaux du [Comité d'experts sur l'accès aux origines](#) concernant les droits des personnes conçues par don. Elle a souligné la complexité des questions liées à l'identité et à l'accès aux origines et a salué la participation active du membre représentant du CDENF, Marino di Nardo.
- f. Philippe Krantz, également du secrétariat du CDCJ, a rendu compte des travaux en cours sur [l'apatridie](#), notamment le suivi de l'étude de faisabilité et l'élaboration d'une nouvelle recommandation visant à réduire l'apatridie des enfants et à renforcer les garanties dans les procédures de nationalité.
- g. Jean-Marie Bouverat, membre du CDENF représentant la Suisse, a informé le Comité des activités du Département Jeunesse, à savoir l'adoption de la nouvelle Charte européenne sur la participation des jeunes et le lancement de [Compasito](#), une nouvelle ressource en ligne sur l'éducation aux droits humains destinée aux enfants.
- h. Cesare Pitea, secrétaire du [Comité d'experts sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs de contenus et des utilisateurs \(MSI-eSEC\)](#), a présenté les résultats des travaux sur la sécurité en ligne et la responsabilisation des créateurs et des utilisateurs de contenu, expliquant que la recommandation mettait l'accent sur les règles relatives au contenu, la responsabilité des intermédiaires et la responsabilité des plateformes. Les enfants ont été reconnus comme une catégorie nécessitant une atténuation spécifique des risques, et les plateformes et les États conservent la responsabilité première de leur protection.
- i. Le Comité de Lanzarote a rendu compte de deux rapports de mise en œuvre adoptés en juillet 2025, portant [sur les mécanismes de collecte de données concernant l'exploitation et les abus sexuels d'enfants](#), thème également de la journée annuelle pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels le 18 novembre 2025 (demande de partage de toute activité menée à cette occasion), et sur [la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance](#). Parmi les principales conclusions figuraient la nécessité d'une criminalisation complète, de protections contre les abus intrafamiliaux, de réponses aux comportements sexuels préjudiciables, du renforcement des garanties en matière d'enquête et de l'amélioration du suivi des délinquants condamnés. La procédure de conformité en cours sur les abus sexuels facilités par les TIC devrait s'achever en 2026.
- j. Missing Children Europe a informé le Comité des initiatives récentes, notamment [les recommandations](#) (en anglais) relatives au projet DATA Missing, l'événement [iCare2](#) mediation Train-the-Trainers (en anglais), le projet [Young Queer and Away from Home](#) avec IGLYO (en anglais) et le lancement du [projet Combat Online Grooming](#) (en

anglais). Elle a également rendu compte des progrès réalisés dans le cadre du [projet Guard-Up](#) (en anglais) visant à renforcer les systèmes de tutelle pour les mineurs non accompagnés, de la campagne de sensibilisation 2025 Artist Missing avec le [site web #FindingHome](#), et de la préparation de sa conférence annuelle 2026 à Chypre.

- k. Eurochild a annoncé la publication de son rapport phare « [Equal Childhoods](#) » ([Une enfance égale pour tous](#)) (en anglais).

9. Élections au Bureau

42. Le CDENF a élu pour la période allant du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027 les trois membres suivants du Bureau : Mary Gasparyan (Arménie), Marjo Malja (Finlande) et Célia Chamiça (Portugal).

10. Nominations

43. Le CDENF a salué la désignation d'Ombeline Lesselier (France) en tant que personne de référence du CDENF pour les questions de migration et d'asile.

11. Questions diverses

44. Les participants n'ont soulevé aucune autre question.

12. Date et lieu des prochaines réunions

45. Le CDENF a pris note des dates suivantes pour les prochaines réunions :

- 2-4 juin 2023, Strasbourg :13^{ème} réunion plénière du CDENF ;
- 25-27 novembre 2026, Strasbourg :14^{ème} réunion plénière du CDENF (nouvelles dates).

13. Approbation du rapport abrégé de la réunion

46. Le rapport abrégé de la réunion a été approuvé lors de la réunion par tous les membres présents.

Annexe I – Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Déclaration de la Présidente et du Secrétariat

4. Examen des progrès réalisés

- Évaluation des activités réalisées
- Mise à jour du mandat
- Plan de travail actualisé

5. Mise en œuvre de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour les droits de l'enfant (2022-2027)

Principal livrable 8 et mission principale (iii)

- Présentation du rapport de la conférence d'examen à mi-parcours (3-4 avril 2025)
- Échange de vues sur le projet de rapport de mise en œuvre de la Stratégie pour la période 2024-2025

5.1 Objectif stratégique 1 : Tous les enfants à l'abri de la violence

5.1.1 Comité d'experts sur la prévention de la violence (ENF-VAE)

Projet de recommandation sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants afin de renforcer les réponses pour entre autres prévenir et combattre la violence à l'égard des enfants, et son projet d'exposé des motifs

Principal livrable 9

5. Objectif stratégique 3 : Accès et utilisation sûre des technologies pour tous les enfants

5.2.1 Outil d'évaluation de l'impact sur les droits de l'enfant (CRIA+) de l'intelligence artificielle

Principal livrable 7

5.3 Objectif stratégique 4 : Une justice adaptée aux enfants pour tous les enfants

5.3 Recommandations du Conseil de l'Europe sur la protection des droits des enfants dans le cadre des procédures de séparation des parents ou de placement, et leurs exposés des motifs

Principaux livrable 1 et 2

Lancement des deux recommandations conjointement avec le [Comité européen de coopération judiciaire \(CDCJ\)](#)

5.3.2 Examen thématique des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur la justice adaptée aux enfants

Principal livrable 13

5.3.3 Comité d'experts sur l'accès à une justice adaptée aux enfants grâce à des services pluridisciplinaires et interinstitutionnels (ENF-JUS)

Principal livrable 12

5.4 Objectif stratégique 5 : Donner la parole à chaque enfant

5.4.1 Examen de la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans

Principal livrable 10

5.4.2 Projet de lignes directrices pour l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de participation des enfants

Principal livrable 11

6. Questions transversales :

- a. Prise en compte transversale de l'égalité des sexes, de la jeunesse, des droits des personnes handicapées et des questions relatives aux Roms et aux gens du voyage
Mission principale (xvii)
- b. Contribution aux Objectifs de Développement Durables de l'ONU
Mission principale (xx)

7. Mises à jour par les membres du CDENF sur leurs activités

8. Coopération avec d'autres organes et comités pertinents du Conseil de l'Europe et d'autres institutions et observateurs

9. Élections au Bureau

Membres du Bureau (3)

10. Nominations

11. Questions diverses

12. Date et lieu de la prochaine réunion

13. Approbation du rapport de réunion abrégé

Annexe II – Le point sur les activités en cours des membres du CDENF

Voir le document à diffusion restreinte